

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01047

Numéro SIREN : 833 248 909

Nom ou dénomination : LA SALLE DRAGUIGNAN

Ce dépôt a été enregistré le 18/01/2023 sous le numéro de dépôt 166



EV/2017 B 01047

LA SALLE DRAGUIGNAN
612 AVENUE GÉNÉRAL DE GAULLE
83300 DRAGUIGNAN

Nos références : EV/2017 B 01047

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Dénomination sociale : LA SALLE DRAGUIGNAN

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

612 AVENUE GÉNÉRAL DE GAULLE
83300 DRAGUIGNAN

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 833248909 R.C.S Draguignan

Le greffier soussigné constate le 18/01/2023 le dépôt, enregistré sous le numéro 2023/166, des actes et pièces suivants :

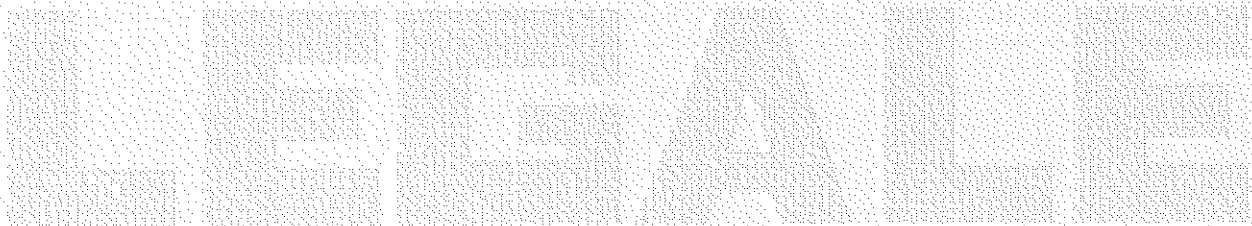
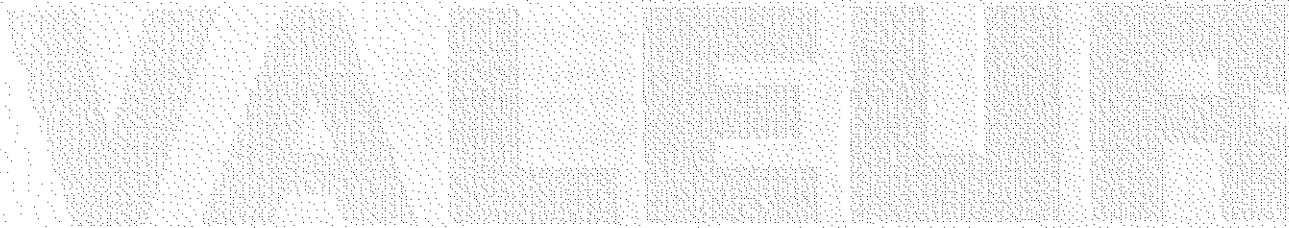
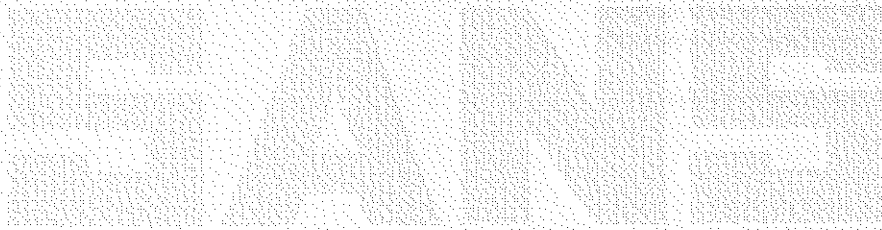
- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2021

Récépissé délivré le 18/01/2023

Maître Cécile LESTOURNELLE-HALLEZ

Maître Odile GIULIANO





1

BILAN SIMPLIFIÉ

GREFFE DÉPARTEMENTALE
N° 2033-A-SD 2021
DE COMMERCE

Désignation de l'entreprise LA SALLE DRAGUIGNAN

118 JAN 2021

Néant ☐

Adresse de l'entreprise 612 AV DU GENERAL DE GAULLE 83300 DRAGUIGNAN

SIREN

8 3 3 2 4 8 9 0 9

83300 DRAGUIGNAN
Déposé sous le N° 2033/166

Durée de l'exercice en nombre de mois*

1 2

Durée de l'exercice précédent*

1 2

		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Exercice N clos le Net 3	
						3 1 1 2 10 2 1	
ACTIF							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010	175 000	012		175 000
		Autres *	014		016		
	Immobilitisations corporelles *		028	120 000	030	47 467	72 533
	Immobilitisations financières * (1)		040	4 280	042		4 280
	Total I (5)		044	299 280	048	47 467	251 813
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres* (3)	072	12 414	074		12 414
		Valeurs mobilières de placement	080		082		
		Disponibilités	084	4 394	086		4 394
		Charges constatées d'avance*	092		094		
	Total II	096	16 808	098		16 808	
Total général (I + II)		110	316 088	112	47 467	268 621	
PASSIF							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120			2 000	
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126				
	Réserves réglementées*		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131			132		
	Report à nouveau		134		38 738		
	Résultat de l'exercice		136		(18 142)		
	Provisions réglementées		140				
	Total I	142		22 596			
		Provisions pour risques et charges		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		205 118		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		8 112		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	20 358	172	32 795		
	Produits constatés d'avance		174				
	Total III	176		246 025			
Total général (I + II + III)		180		268 621			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise LA SALLE DRAGUIGNAN		Neant ☐		
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le 31/12/2021		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210		
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services*	217		218	54 298
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée*			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226	65 824	
	Autres produits			230	1 576	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	121 698	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises)*			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	113 592	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	3 161	
	Rémunérations du personnel*			250	43 635	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	12 144	
	Dotations aux amortissements*			254	12 000	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	57
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	187 291
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(65 594)	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		
Produits exceptionnels (IV)				294	2 424	
Charges exceptionnelles (VI)				290	53 500	
		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	(18 142)	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		
Régime d'impôt	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		330	3 624
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344	
	ZFANG (44. quaterdecies)	345				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993	
	C'reanc report en arriere du deficit	346		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	
	Dont divers			Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	647		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	
	Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	
	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	352
				Déficit col. 2	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
Déficits antérieurs reportables : * 13 532 dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	370	
				Déficit col. 2	372	



SAS LA SALLE DRAGUIGNAN**ANNEXE COMPTABLE***Exercice comptable du 01/01/2021 au 31/12/2021*

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	X		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	X		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			X
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	X		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			X
ETAT DES AMORTISSEMENTS	X		
STOCK ET EN COURS			X
ETAT DES DÉPRÉCIATIONS			X
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			X
CRÉDIT BAIL			X
ACTIF IMMOBILISE	X		
ACTIF CIRCULANT	X		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	X		
CAPITAUX PROPRES	X		
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	X		
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL	X		


CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 268 620.89 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 54 298.15 Euros et dégageant un résultat déficitaire net de (18 141.73 Euros).

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

- Que notre société n'exerce aucune activité en matière de recherche et de développement
- Activité : Salle de sport / fitness
- Baisse significative du CA suite à la fermeture et aux directives gouvernementales suite pandémie covid 19.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

(Code du commerce – articles L.123-12 et L.123-28)
(Décret n°83-1020 du 29/11/83) (Règlement CRC n°99-03 : PCG)

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice ;

dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

- Fond Commercial

Immobilisation incorp. - Fonds commercial

175 000,00

207000 FOND COMMERCIAL

175 000,00

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

SAS LA SALLE DRAGUIGNAN

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Immobilisations corporelles	72 533,33
218310 MATERIEL LA SALLE	120 000,00
281831 AMORT MAT INFORMATIQUE	-47 466,67

Immobilisations Financières

Dépôts et cautionnements.

Immobilisations financières	4 280,00
275000 CAUTION LOYER	4 280,00

Etat des Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériel sportif / équipements salle de sport & fitness 10 ans

Stocks et en Cours

Néant.

SAS LA SALLE DRAGUIGNAN**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS****Actif Immobilisé**

Actif Immobilisé	
Immobilisation incorp. - Fonds commercial	175 000,00
207000 FOND COMMERCIAL	175 000,00
Immobilisations corporelles	72 533,33
218310 MATERIEL LA SALLE	120 000,00
281831 AMORT MAT INFORMATIQUE	-47 466,67
Immobilisations financières	4 280,00
275000 CAUTION LOYER	4 280,00
Total I	251 813,33

Actif Circulant

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Actif Circulant	
Autres créances	12 413,73
445670 CREDIT DE TVA A REPORTER	5 978,00
445710 TVA COLLECTEE 20%	
445800 TVA A REGULARISER	1 326,45
467350 LA SALLE HOLDING	
467360 LA SALLE SAINT RAPHAEL	5 109,28
468700 CREDIT DEBIT DIV. PROD. A REC.	
Disponibilités	4 393,83
512100 CREDIT AGRICOLE	
512800 SOCIETE GENERALE	4 393,83
Total II	16 807,56

SAS LA SALLE DRAGUIGNAN

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Composition du Capital Social

Nombre D'actions Composant Le Capital Social

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-12°)

	Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	100	0	0	100
Valeur nominale	20	0	0	20
Valeur Nominale				

Capitaux Propres

Capitaux Propres	
Capital social ou individuel	2 000,00
101300 CAPITAL APPELE VERSE	2 000,00
Report à nouveau	38 738,05
110000 REPORT A NOUVEAU	38 738,05
Résultat de l'exercice	18 141,73
TOTAL I	22 596,32

Dettes - Autres Dettes

Dettes	
Emprunts et dettes assimilées	205 117,54
164100 PRET CA 240000 08/2025	127 286,59
164110 PRET CA 15000€ 03/2025	9 754,96
164120 PRET CA 37000 € 05/2021	37 000,00
164130 PRET CA 28000 € PGE	28 000,00
512100 CREDIT AGRICOLE	3 075,99
Fournisseurs et comptes rattachés	8 111,96
401000 FOURNISSEURS COLLECTIF	8 111,96
Autres dettes	32 795,07
421005 COLIN LECLERC VIRGINIE	1 121,76
421006 ZUNINO ROMAIN	917,08
421007 DEBRET NICOLAS	323,08
421009 GALES ORNELLA	644,48
421010 DESRATS JESSICA	371,80
421101 STOJANOVSKI SYLVERE	912,15
421103 MARTI STEPHANIE	682,64
431000 URSSAF	1 709,00
437100 AG2R LA MONDIALE	382,27
437200 AG2R PREVOYANCE	107,52
437620 ALLIANZ MUTUELLE	1 871,52
442100 Prélèvements à la source PAS	75,00
445800 TVA A REGULARISER	
448800 AUTRES CHARGES A PAYER	3 319,00
455000 COMPTE COURANT SAN CARLOS P.	257,77
455100 CCT MAUL ANNE LAURE	20 100,00
TOTAL III	246 024,57

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

SAS LA SALLE DRAGUIGNAN

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Effectif Moyen du personnel

L'effectif moyen de l'exercice clos le 31 décembre 2021 est de 5 salariés

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

118 JAN. 2023

SAS LA SALLE DRAGUIGNAN

Au capital de 2 000 EURO

83300 DRAGUIGNAN
Déposé sous le N°

223.166

Siège social : 612 Avenue du Général DE GAULLE - 83300 DRAGUIGNAN

DOSSIER JURIDIQUE ANNUEL

EXERCICE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Du 18 novembre 2022

SAS LA SALLE DRAGUIGNAN

Au capital de 2 000 EURO

Siège social : 612 Avenue du Général DE GAULLE - 83300 DRAGUIGNAN

PROCÈS VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'AN DEUX MIL VINGT ~~DEUX~~ (2022),

Et le 18 novembre,

Les associés de la Société LA SALLE DRAGUIGNAN, SAS au capital de 2 000 euros, se sont réunis au siège social, 612 Avenue du Général DE GAULLE – 83300 DRAGUIGNAN, en Assemblée Générale sur convocation du président.

Les associés ont émis une feuille de présence en entrant en séance.

Les associés reconnaissent avoir eu connaissance en temps de droit de la date de la tenue de la présente assemblée et en donnent acte au président.

L'assemblée est présidée par Monsieur SAN CARLOS Patrick, associé et président de la SAS LA SALLE HOLDING et de la SAS LA SALLE DRAGUIGNAN.

Le Président constate que les associés présents, possédant ensemble 100 actions, représentent plus de la moitié des actions et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires conformément à la Loi et aux Statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion ;
- le rapport spécial sur les conventions visées par l'article L223-19 du Code de Commerce ;
- l'inventaire, le bilan et le compte de résultat arrêtés au 31 décembre 2021 ;
- le texte des résolutions soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture et approbation du rapport du président sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- examen et approbation du bilan et du compte de résultat, quitus au président.
- affectation du résultat ;
- lecture et approbation du rapport spécial ;
- questions diverses.

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement au vote les différentes résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : Approbation des comptes

L'assemblée, après examen des comptes et après avoir entendu la lecture du rapport du président sur les opérations de l'exercice, en approuve les termes ainsi que le bilan et le compte de résultat pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021 qui font apparaître un Bénéfice net comptable de (18 142 €).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

 CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

DEUXIEME RESOLUTION : Quitus de sa gestion au président

L'assemblée donne quitus entier et sans réserve à Monsieur SAN CARLOS Patrick, président de la société pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter comme suit le bénéfice net de l'exercice, soit la somme de (18 142 €) :

- (18 142 €) au compte report à nouveau portant le compte report anouveau à 20 596 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION : Approbation du rapport spécial

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du président, prend acte de l'inexistence de convention entre la société et l'un de ses associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

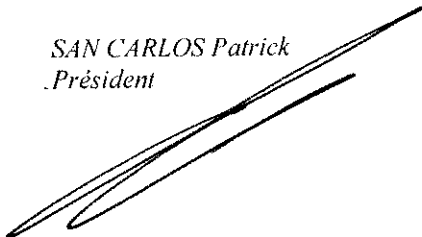
CINQUIEME RESOLUTION : Procuration pour formalités

L'assemblée décide de donner tous pouvoirs au porteur des présentes afin d'effectuer les formalités requises par la Loi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatorze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal, certifié conforme par le président.

SAN CARLOS Patrick
Président



SAS LA SALLE DRAGUIGNAN

Au capital de 2 000 EURO

Siège social : 612 Avenue du Général DE GAULLE - 83300 DRAGUIGNAN

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
Du 18 novembre 2022

STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2021

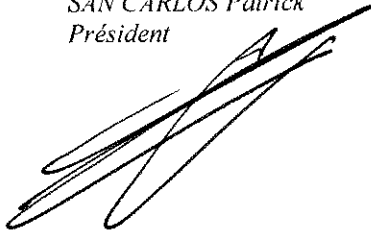
TROISIEME RESOLUTION : Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter comme suit le bénéfice net de l'exercice, soit la somme de (18 142 €) :

- (18 142 €) au compte report à nouveau portant le compte report anouveau à 20 596 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SAN CARLOS Patrick
Président



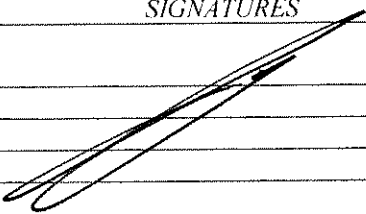
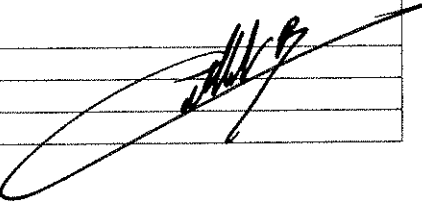
 CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

SAS LA SALLE DRAGUIGNAN

au capital de 2 000 EURO

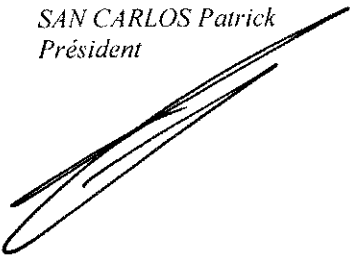
Siège social : 612 Avenue du Général DE GAULLE - 83300 DRAGUIGNAN

FEUILLE DE PRÉSENCE
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
Du 18 novembre 2022

ASSOCIES	ACTIONS	SIGNATURES
SAS LA SALLE HOLDING 609 Route de la Roquette 06250 MOUGINS	50	
Madame Anne-Laure CULLET 5147 Route de Valbonne 06410 BIOT	50	

Le président certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que les associés sont présents ou représentés, totalisant 100 actions ayant droit de vote, et auxquelles sont attachées 100 actions.

SAN CARLOS Patrick
Président



 CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

SAS LA SALLE DRAGUIGNAN

Au capital de 2 000 EURO

Siège social : 612 Avenue du Général DE GAULLE - 83300 DRAGUIGNAN



RAPPORT DE GESTION
DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Du 18 novembre 2022

RAPPORT DE GESTION
DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Madame, Monsieur,

Nous nous réunissons le 18 novembre 2022 en assemblée générale ordinaire afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires et à l'article 21 et 22 des statuts, nous puissions examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et rendre compte de l'activité de notre société pendant le dit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la Loi, à savoir :

Le bilan

Le compte de résultat

L'annexe

Le texte des résolutions soumises à votre approbation

Le rapport spécial du président sur la convention visée par l'article L 223-19 du Code de Commerce.

Nous vous précisons que les comptes annuels de notre société, soumis ainsi à votre approbation, ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

Le compte de résultat (DGFIP N° 2033-B-SD) fait apparaître un déficit net de (18 142 €) que nous vous proposons d'affecter, conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

Rapport de gestion et d'activité au cours de l'année écoulée

** La situation de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 peut être traduite par les quelques chiffres suivants :*

Le chiffre d'affaires

54 298 € contre 196 637 € en N-1

La valeur ajoutée

(59 293 €) contre 43 764 € en N-1

L'Excédent brut d'exploitation

(55 113 €) contre 29 086 € en N-1

Le résultat d'exploitation

(65 594 €) contre 16 892 € en N-1



*Le résultat courant avant impôts
(68 018 €) contre (18 142 €) € en N-1*

*Le résultat exceptionnel
49 876 €*

*Le résultat net comptable de l'exercice
(18 142 €) contre (18 142 €) en N-1*

Commentaires :

Baisse significative du chiffre d'affaires

Suite fermeture de l'établissement (activité sport et fitness) suite aux mesures gouvernementales face à la pandémie covid 19.

- *Convention visée à l'article L223-19 du Code de Commerce*

Vous trouverez par ailleurs, notre rapport spécial sur la convention susceptible de tomber sur le coup de l'article L223-19 du Code de Commerce et dont nous vous demanderons la ratification à l'assemblée ainsi que le prévoit le projet de résolution ci joint.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter comme suit le bénéfice net de l'exercice, soit la somme de (18 142 €) :

- *(18 142 €) au compte report à nouveau portant le compte report anouveau à 20 596 €*

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner au président quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Fait à DRAGUIGNAN le 18 novembre 2022

*SAN CARLOS Patrick
Président*




**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

SAS LA SALLE DRAGUIGNAN

Au capital de 2 000 EURO

Siège social : 612 Avenue du Général DE GAULLE - 83300 DRAGUIGNAN

EXERCICE COMPTABLE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

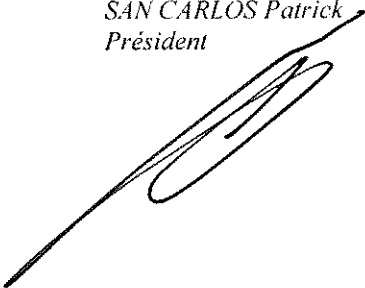
**RAPPORT SPÉCIAL DE LA GERANCE SUR LES CONVENTIONS
VISEES PAR L'ARTICLE L223-19 DU CODE DE COMMERCE**

Madame,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport prévu par l'article L223-19 du Code de Commerce, relatif aux conventions dans lesquelles un président ou un associé de notre société est directement ou indirectement intéressé.

NÉANT

SAN CARLOS Patrick
Président



 CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL